

# Agent(e) de maintenance générale des bâtiments

**Réaliser** des travaux de maintenance générale des bâtiments.

Il peut **réaliser** des travaux techniques de premier niveau.

## INGÉNIERIE ET MAINTENANCE TECHNIQUE

### MAINTENANCE CLOS ET COUVERTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 3 (CAP, BEP)

CODE MÉTIER

20130

## RÉFÉRENTIEL

### ACTIVITÉS

- Ajustement, pose et fixation d'équipements spécifiques au domaine d'activité
- Entretien, maintenance, prévention et dépannage des matériels, outillages, équipements, systèmes, dans son domaine d'activité
- Mise en jeu d'éléments menuisés
- Pose de cloisons, de revêtements, de protections murales
- Réalisation de travaux d'apprêt (nettoisement, égrenage, ponçage)
- Réalisation de travaux de maçonnerie annexes à la couverture (solins, joints de cheminée...)
- Réalisation des installations dans son domaine d'activité, en relation avec les utilisateurs, les fournisseurs
- Remplacement de vitres simples ou isolantes sur tous les types de menuiserie
- Suivi de la réalisation des travaux, de la résolution des problèmes spécifiques à son domaine d'activité

### SAVOIR-FAIRE

- Analyser et optimiser les stocks de produits, matériaux, équipements, outillages, dans son domaine de compétence
- Dessiner un plan ou un croquis technique relatif à son domaine de compétence
- Évaluer la résistance mécanique appropriée à l'ouvrage réalisé
- Lire et interpréter des plans techniques, des croquis relatifs à son domaine de compétence
- Lire et utiliser une notice, dans son domaine de compétence
- Utiliser des matériels, des outils de dépannage, de réparation ou de maintenance, relatifs à son métier

## CONNAISSANCES REQUISES

- Calcul, géométrie (11067)
- Dessin en bâtiment (22252)
- Électricité générale (24054)
- Gestes et postures- manutention (43491)
- Hygiène et sécurité (43403)
- Maçonnerie, plâtrerie, céramique (22412)
- Normes, règlements techniques et de sécurité (42854)
- Plomberie zinguerie (22677)
- Serrurerie

## AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : I1203 Maintenance des bâtiments et des locaux](#)
- [CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : E3B/08 Ouvrier ou ouvrière de maintenance des bâtiments](#)

## TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret no 91-45 du 14 janvier 1991](#)
- [Décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#)

# FORMATION

## CAP ou BEP dans des spécialités du bâtiment second oeuvre (peinture, plomberie, électricité,...)

### INFOS GÉNÉRALES

#### NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 3 (CAP, BEP)

---

### ACCÈS

#### VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

[Valipro Agent polyvalent de maintenance des bâtiments](#)

---

# STATUT ET ACCÈS

## Corps des personnels ouvriers

### STATUT DANS LA FPH

#### Catégorie C

---

#### Grades

- Ouvrier principal de 1ère classe (10 échelons)
  - Ouvrier principal de 2ème classe (12 échelons)
  - Agent d'entretien qualifié (11 échelons)
- 

### MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

#### Concours externe sur titres

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

#### Conditions

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou d'une qualification reconnue équivalente, ou d'une certification inscrite au RNCP délivrée dans une ou plusieurs spécialités, ou d'une équivalence délivrée par la commission, ou d'un diplôme au moins équivalent (liste arrêtée par le ministre chargé de la santé)
  - Pour les candidats à un emploi dans la spécialité « conduite de véhicules », être titulaire des permis de conduire de catégories A, B, C ou D.
- 

#### Concours interne

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

### **Conditions**

- Etre fonctionnaire ou contractuel de la FPH, de la FPT, de la FPE, militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
  - Compter au moins 1 an d'ancienneté de service public
- 

### **Inscription à un tableau annuel d'avancement**

Etabli après sélection par examen professionnel

### **Conditions**

- Avoir atteint le 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
  - Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade
- 

### **Inscription à un tableau annuel d'avancement**

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

### **Conditions**

- Avoir atteint le 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
  - Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade
- 

### **Détachement ou intégration directe**

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

### **Conditions**

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
- 

### **Pour les Agents d'entretien qualifiés**

---

### **Inscription sur une liste d'aptitude**

Organisé par le directeur de l'établissement

Liste établie dans chaque établissement par l'autorité investie du pouvoir de nomination, après examen d'un dossier et audition publique du candidat par une commission

---

### **Dispositif du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (PACTE)**

**Quota** : 20 % des postes ouverts

---

### **Détachement ou d'intégration directe**

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

### **Conditions**

- Aucune condition de titre ou diplôme
  - Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
- 

## **ÉVOLUTION DANS LA FPH**

### **Au grade d'ouvrier principal de 1<sup>ère</sup> classe**

**Inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

### **Conditions**

- Avoir atteint le 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'ouvrier de 2<sup>ème</sup> classe
  - Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de la catégorie C ou dans un grade équivalent
- 

### **Au grade d'agent de maîtrise**

**Concours interne sur titres ouvert dans une ou plusieurs spécialités complété d'une ou plusieurs épreuves organisé dans chaque établissement accessible**

### **Condition**

- Justifier d'au moins 3 ans de services publics

**OU**

**Inscription sur la liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

## Conditions

- Avoir atteint le 3<sup>ème</sup> échelon dans le grade d'ouvrier professionnel qualifié
- Justifier d'au moins 6 ans de services publics effectifs dans le grade

**Quota** : maximum 1/3 des titularisations prononcées dans le grade d'agent de maîtrise (décompte et répartition au niveau du département)

---

## Au grade de technicien hospitalier

### Inscription sur une liste d'aptitude après examen professionnel

#### Condition

- Justifier de 7 ans de services publics dans les corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs

#### OU

### Inscription sur une liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

#### Condition

- Justifier d'au moins 9 ans de services publics corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs
- 

## Au grade de technicien supérieur hospitalier de 2<sup>ème</sup> classe

### Sélection par un examen professionnel

#### Conditions

- Avoir atteint le 3<sup>ème</sup> échelon d'un grade du corps de la maîtrise ouvrière et des dessinateurs, ou du grade d'ouvrier principal de 2<sup>ème</sup> classe ou du grade d'ouvrier principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - Justifier d'au moins 11 ans de services publics
- 

# EXERCICE DU MÉTIER

## CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

## Prérequis

- Habilitation électrique suivant le niveau d'intervention dans le domaine

## Diplômes et expérience préconisés

- CAP ou BEP, et une première expérience dans un métier de second oeuvre en bâtiment

## Relations professionnelles

- Encadrant maintenance bâtiment VRD pour la programmation du travail et la prise de décision en matière de réparation
- Encadrement des services (services médicaux et autres) pour la programmation quotidienne et le déroulement des travaux
- Magasinier pour l'approvisionnement en matériaux et outillage
- Fournisseurs pour le choix et la réception des produits et des matériels

## Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Collectivité territoriale
- Entreprise
- Hôtellerie de plein air
- Société de service d'aide à domicile
- Société de services

---

## AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Agent(e) technique bâtiment
- Ouvrier(ère) de maintenance des bâtiments
- Technicien(ne) de maintenance bâtiments
- Agent(e) de maintenance de proximité

# MOBILITÉ

## PASSERELLES

## Passerelles dans la FPH

- [Encadrant\(e\) maintenance corps d'état secondaires](#)
- 

## Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-